



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES
ET DU PLAN
DIRECTION GENERALE DES DOUANES



N° 413 /MEFP/DGD/DSID/AIH

Dakar, le 09 MAI 2017

Le Directeur général

NOTE DE SERVICE

A Messieurs :

- **le Coordonateur ;**
- **les Directeurs :**
 - du Contrôle interne ;
 - de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
 - des Opérations douanières ;
 - de la Facilitation et Partenariat avec l'Entreprise ;
 - du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
 - du Personnel et de la Logistique ;
 - des Systèmes informatiques douaniers ;
- **les Directeur régionaux ;**
- **les Conseillers techniques ;**
- **le Chef du Bureau particulier ;**
- **le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication ;**
- **le Chef de la Division Formation ;**
- **le Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective.**

OBJET : Mise en production de la nouvelle plateforme de GAINDE intégral, version unifiée.

Je porte à votre connaissance que, dans le cadre de la consolidation de la dématérialisation des procédures douanières et des formalités du commerce extérieur, une nouvelle version du système de dédouanement GAINDE intégral sera mise en production.

Cette version, qui procède à l'unification du socle de GAINDE avec le module GAINDE DEMATERIALIZATION et GAINDE EXTENSION, consacre la dématérialisation de la déclaration en douane et la généralisation de la signature électronique.

A cet effet, elle apporte notamment les améliorations, ci-après :

- pour les déclarants :
 - attachement du dossier ORBUS à la création du brouillon de la déclaration en douane ;
 - possibilité de consultation des documents joints au dossier ORBUS ;
 - signature électronique de la déclaration en détail à l'enregistrement ;
 - possibilité d'impression de la déclaration en douane qui n'est réservée qu'après attribution bon-à-enlever (BAE) ;
 - intégration de toutes les fonctionnalités de GAINDE EXTENSION dans la version unifiée ;

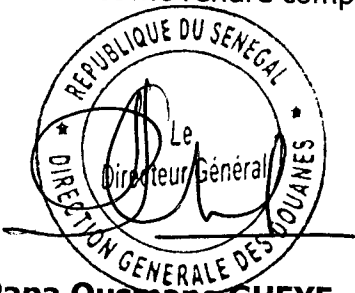
- pour les agents des bureaux de dédouanement :
 - le Chef des Sections : signature électronique du dossier ORBUS consacrant le dépôt de la déclaration ;
 - le Vérificateur : obligation de signer électroniquement le dossier ORBUS avant l'attribution du BAE.

Cette nouvelle version sera effective à compter **du vendredi 16 juin 2017**.

Pour une bonne appropriation des nouvelles fonctionnalités de cette plateforme, des sessions de formation et de sensibilisation ont été déjà organisées et continueront à se dérouler à l'endroit de tous les acteurs du dédouanement et partenaires de la Douane.

Par ailleurs, pour tout besoin d'informations, veuillez prendre contact avec l'équipe help desk de la Direction générale des Douanes ([+221 33 889 74 51](tel:+221338897451) / helpdesk@douanes.sn) ou avec le Commandant Abdoulaye BASSE ([+221 78 638 06 97](tel:+221786380697)/abasse@douanes.sn), Monsieur Amadou Lamine HANE ([+221 77 6305757](tel:+221776305757) / lhane@douanes.sn), Monsieur Amadou BA, ([+221 77 651 63 22](tel:+221776516322)/ amba@douanes.sn), Monsieur Moussa Karé DIONGUE, ([+221 77 332 66 79](tel:+221773326679) /moussakare@douanes.sn).

J'attache du prix au respect strict de la présente note de service dont vous voudrez bien assurer une large diffusion auprès des agents relevant de votre autorité et me rendre compte de toute difficulté éventuelle liée à son application.



REPUBLICQUE DU SENEGAL
Le
Directeur Général
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Papa Ousmane GUEYE

